

SOUBRÉ : MAF

GESTION DURABLE DE LA FORÊT IVOIRIENNE

Des experts ont planché

Jonas BAIKEH

La matrice d'actions prioritaires du Programme forestier national comme outil de la gestion durable de la forêt ivoirienne était au centre des débats d'un atelier qui s'est tenu le 9 mars 2010, à la direction générale des Eaux et Forêts, au Plateau. Il s'agissait, selon Colonel François Kouadjo Adjé, directeur général des Eaux et Forêts de bâtir le plan de travail de la première année de mise en œuvre du Programme forestier national pour la Côte d'Ivoire. Une recommandation du Comité directeur national pluripartite (Cdnp). Colonel Adjé a expliqué que depuis 2002, un mécanisme financier hébergé à la Fao est opérationnel dans 75 pays à travers le monde. Ce mécanisme soutient les Programmes forestiers nationaux (Pfn) en stimulant la participation active de toutes les parties prenantes au processus du Pfn à travers de petites subventions obtenues après un processus ouvert et compétitif de sélection. « *Invitée à appliquer le partenariat avec le mécanisme pour les Pfn, la Côte d'Ivoire, par le biais de la direction*

*générale des Eaux et Forêts du ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts a soumis un document de conception au mécanisme « Facility » en octobre 2008. Lors du huitième comité directeur de la « Facility » à Washington en février 2009, la Côte d'Ivoire a été retenue pour un partenariat avec le mécanisme pour les Pfn », a-t-il expliqué. Dans ce contexte, le gouvernement de Côte d'Ivoire a signé un accord de partenariat en mars 2009 avec le comité directeur dudit Mécanisme, puis en juillet, il a été procédé à la mise sur pied du Comité directeur national pluripartite (Cdnp) composé de représentants de différents acteurs étatiques et non étatiques du secteur forestier. « *Le Cdnp a pour mission principale de faire le suivi, la coordination et la supervision des activités du partenariat avec le mécanisme. Il devra élaborer les programmes d'un an successifs en concertation avec le mécanisme. Ces programmes doivent indiquer les activités envisagées, leur coût estimé, le calendrier d'exécution et les résultats escomptés* », a souligné Colonel Adjé, président du Cdnp.*